



APPAREILS ELECTRIQUES EN VEILLE

Economiser sur les consommations électriques cachées des appareils en veille 24h/24 et 7j/7

Coup de pouce à :

✓ **L'économie d'énergie**

Lien avec l'action 29 de l'Agenda 21 local :
Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction.

Lien avec l'action 44 de l'Agenda 21 local :
Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie.

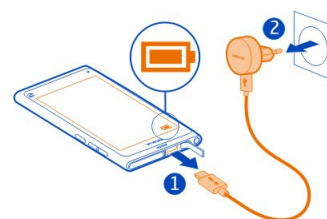
Constat :



L'ensemble des consommations électriques représente 33% de la facture énergétique de l'habitation. De nombreux appareils électriques (électroménagers, ordinateur, télévision, hi-fi, chargeur GSM, etc.) restent branchés en continu sur le réseau, souvent en mode veille. Ils affichent l'heure, une lumière rouge ou rien du tout. Or, peu d'appareils nécessitent d'être constamment sous-tension. Cette consommation silencieuse a un coût ! En changeant quelques habitudes, il est possible d'économiser plusieurs dizaines d'euros par an.

Conseils :

- Opter pour des blocs multiprises avec un interrupteur, à éteindre quand les appareils ne sont pas utilisés.
- Débrancher les chargeurs des piles et des GSM de leur prise électrique murale lorsqu'ils sont chargés.
- Lors d'une nouvelle installation ou d'une rénovation du circuit électrique, raccorder les prises de chaque pièce à un interrupteur central à tirette situé près de l'interrupteur d'éclairage de la pièce.



Source : www.nokia.com

Saviez-vous que ?

- Une télévision et un lecteur DVD en veille consomme chacun 60 kWh par an.
- Un ordinateur en veille consomme 70 kWh par an.
- Une brosse à dents électrique en veille consomme 10 kWh par an.
- Un micro-onde en veille consomme 22 kWh par an.
- Un radioréveil électrique consomme 30 kWh par an.
- Plusieurs sites Internet vous permettent de calculer votre consommation « en mode veille »





Info-Fiches : Economie d'Energie

Envie d'aller plus loin ?

- Bruxelles Environnement-IBGE, *Ma maison au quotidien : 100 conseils pour mieux vivre chez soi en respectant l'environnement*, 2007, disponible sur www.ibgebim.be
- Bruxelles Environnement-IBGE, *100 conseils pour économiser de l'énergie*, 2010, disponible sur www.ibgebim.be
- Commune d'Uccle, *Les fiches-actions de l'Agenda 21 Local*, disponibles sur www.uccle.be

Des questions ?

Adressez-vous sans hésiter au **Guichet Energie** de la Commune d'Uccle :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 27

02/348.65.31

guichetenergie@uccle.be

Sources :

Renovas ASBL, *Fiche n°11 : Appareils électriques en mode veille*, disponible sur www.renovas.be

